

N° 585 mai 2019

N°CPPAP 0220s07170

Fédération FO de la métallurgie

# le journal **FO** Métaux

[www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)

Notre industrie,  
nos emplois !

## Le moteur thermique en a encore sous le pied !

Alors que la chasse au diesel bat son plein et que le moteur à explosion est à son tour menacé, la seule alternative proposée se résume au tout-électrique. FO Métaux creuse la question.

PSA - p.8  
Savoir anticiper

USM du Nord - p. 16  
Une détermination sans faille

Formation professionnelle - p. 17  
Création de l'OPCO Mobilités

# Sommaire



*Ce mensuel est le vôtre...*

*Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,*

*"FO Métaux LE JOURNAL"*

*est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.*

*Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.*

*Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.*

*Faites-nous part de vos expériences syndicales.*

*Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :*

*Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87*

## Chiffes à connaître :

**SMIC horaire brut :** 10,03 euros

**SMIC brut mensuel :** 1 521,56 euros

**Plafond de la sécurité sociale :**

3 377 euros par mois

(pour l'année 2018 : 40 524 euros)

**Coût de la vie :**

+0,8 % en mars (+0,7 % hors tabac) ;

+1,1 % en glissement sur les 12 derniers mois (+1 % hors tabac).

**Chômeurs :** 3 391 900

(catégorie A, publiés le 26 avril 2019)

**Indice de référence des loyers :**

129,38 (1<sup>er</sup> trimestre 2019).

**Taux d'intérêt (23 avril) :**

-0,37 % au jour le jour.

## 3 Editorial

## 4 Le dossier

*Le moteur thermique en a encore sous le pied !*

4-7

## 8 Actualité sociale

*Nexans : mobilisation pour l'emploi*

8

## 8 Actualité syndicale

*PSA : savoir anticiper*

8

*L'actualité en bref*

9

*Les Alpes-Maritimes se développent*

10

*USM du Var : un développement efficace*

10

*Maine-et-Loire : conforter le poids de FO*

15

*Aubert & Duval : Les Ancizes en campagne*

15

*USM du Nord : une détermination sans faille*

16

*Crown : une stratégie de conquête*

17

*Formation professionnelle : création de l'OPCO Mobilités*

17

*USM de Gironde et des Landes : faire grandir FO*

18

*USM de Corrèze : se battre pour l'emploi*

19

*Métaux de Marseille : la croissance est là*

19

## 20 Infos

*USM de la Somme : de fins négociateurs*

20

*Saône-et-Loire : une USM conquérante*

20

## 21 Vos droits

*Le télétravail : mode d'emploi*

21

## 22 Jeux

*Des métaux et des mots*

22



Et toujours  
l'information  
en ligne sur...

[www.fo-metiaux.com](http://www.fo-metiaux.com)



Après des semaines de contestation, de manifestations de « Gilets jaunes », de débats et rencontres divers, le Président de la République s'est enfin exprimé le 25 avril. On annonçait une synthèse, et le moins qu'on puisse dire est que cette longue intervention ne lève ni ses ambiguïtés ni nos craintes.

# Les limites d'un monologue social

Il a certes raison de rappeler que pour distribuer des richesses il faut d'abord les créer, et pour cela accroître la quantité de travail fourni. Mais en agissant sur quels leviers ? En reculant l'âge de départ à la retraite ? Le chef de l'État n'a visiblement pas abandonné cette idée, que nous combattons. Il a bien confirmé que l'âge légal resterait fixé à 62 ans, mais veut inciter les salariés à travailler au-delà pour améliorer leur future pension. Le mot de « décote » a même été prononcé. Permettre une cessation d'activité à 62 ans, mais à condition de renoncer à une partie de ses droits, c'est exactement comme si l'on reculait l'âge de départ en retraite.

Nous disons non, et resterons d'autant plus vigilants que la retraite par points dans un régime universel donnerait à l'État toutes les manettes, puisqu'il contrôlerait la valeur du point, y compris éventuellement à la baisse. Ce n'est pas sans raison que FO a claqué la porte de la concertation menée par l'exécutif sur ce dossier. La revalorisation des petites retraites en 2020, puis de toutes les pensions en 2021, et la mise en place d'une « retraite minimale » sont certes appréciables, mais le compte n'y est pas dans ce tour de passe-passe ! A une conception fondée sur la seule initiative individuelle, nous préférons toujours la solidarité au service de la justice sociale.

Autre piste envisagée, l'allongement de la durée hebdomadaire du travail. Là encore, si le président n'a pas clairement satisfait ceux qui, dans sa majorité et ailleurs, réclament de « faire sauter le verrou des 35 heures », l'idée reste bien dans la logique de l'objectif qu'il a réaffirmé à plusieurs reprises : « travailler davantage ». Sur ce point aussi, nous resterons mobilisés.

Pour augmenter la quantité de travail fourni et les richesses du pays, nous, à la Fédération FO

de la Métallurgie, nous avons une idée très simple, c'est de donner du travail à ceux qui ne demandent pas mieux mais n'en ont pas : les chômeurs. À cet égard, nous regrettons que le Président de la République ait à peine fait allusion à l'industrie, à son maintien et son développement sur le territoire national et aux emplois qu'elle crée. « Notre industrie, nos emplois » : elle est bien là la solution pour « travailler davantage » !

La question du pouvoir d'achat nous inquiète aussi. Reconduire la prime exceptionnelle de fin d'année « sans charges ni impôts » et demander aux entreprises de soutenir le pouvoir d'achat via la participation ou l'intéressement ne constitue pas une politique salariale. On ne peut pas dire que chaque salarié doit vivre dignement de son travail et « en même temps » considérer au nom de la compétitivité qu'il ne faut pas augmenter les salaires de base. Le pouvoir d'achat, grand absent de cette intervention, ne doit pas être sacrifié sur l'autel de la croissance. Syndicat de la fiche de paie, FO revendique des augmentations de salaires solides et pérennes pour tous les salariés.

Enfin, la notion de respect a souvent été évoquée dans cette intervention. Si nous respectons la fonction présidentielle, nous déplorons que ce ne soit pas toujours réciproque. Quand on se réclame du dialogue social et qu'on vante le rôle des partenaires sociaux, il n'est pas possible de s'en tenir à l'incantation et encore moins de tomber dans la réprimande l'instant suivant. Si les demandes des gilets jaunes sont « recevables », pourquoi ne pas avoir écouté les revendications de FO et les solutions proposées par notre organisation ? L'industrie a un rôle majeur à jouer pour renforcer la vitalité économique de notre pays. Pour l'y aider, il faudra trouver autre chose que le monologue social.



Organe officiel de la  
Fédération confédérée FO  
de la Métallurgie

Directeur de la publication :  
Frédéric Homez

Imp. Spéciale FO Métaux  
N° de CPPAP : 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV  
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :  
01 53 94 54 00  
contact@fo-metiaux.fr

## Le moteur thermique

*en a encore sous le pied !*

**Après le diesel, c'est désormais le concept même de moteur thermique qui semble menacé. De nombreux pays ont entériné sa mort dans les deux prochaines décennies et le monde de l'automobile s'agite pour être prêt en misant sur une solution unique mais qui ne va pas sans poser de problème : le tout-électrique. Faut-il vraiment inscrire si vite le piston sur la liste des espèces en voie de disparition ? Éléments de réponse.**



*La technologie des moteurs thermiques continue de progresser.*

Les jours du moteur thermique sont-ils comptés ? Face à la pression de la lutte contre le réchauffement climatique, à l'inéluctable épuisement des ressources pétrolières, aux problèmes de pollution et au durcissement des normes, la classe politique semble avoir déjà enterré le moteur à explosion mais malgré les annonces il est permis de se demander si les conséquences sur l'industrie sont bien évaluées, alors que l'automobile emploie 400 000 salariés (sans compter les emplois de l'industrie pétrolière et des services de l'automobile). Les études les plus récentes, par ailleurs réévaluées tous les mois, comptent 35 000 emplois directs menacés dans la filière automobile par la seule mise à mort du diesel et 400 entreprises en danger... En 2021, chaque véhicule (particulier ou utilitaire) devra rejeter moins de 95g de CO<sub>2</sub> par litre d'air (contre 115 aujourd'hui) sous peine d'amende. En 2025, il faudra rejeter 15 % de moins qu'en 2021 et en 2030, 37,5 % de moins. Si l'on appliquait aujourd'hui les pénalités prévues pour 2021, PSA devrait théoriquement payer plus de 5,3 milliards d'euros d'amende, soit le triple de

son bénéfice annuel, et Renault près de 3,5 milliards, soit le double de son bénéfice. Dans la foulée du dieseldate, la Norvège a été la première, en juin 2016 à faire part de son intention de supprimer les voitures thermiques, en se fixant 2025 comme horizon. Israël lui a emboîté le pas. Les Pays-Bas ont aussi commencé à débattre d'une telle mesure. En octobre 2016, la ministre suédoise de l'environnement a, également, évoqué la fin des voitures à carburant fossile. La France et la Grande-Bretagne ont annoncé l'année suivante la fin des ventes de voitures essence et diesel pour 2040, avec une interdiction de circulation dix ans plus tard. Le Danemark a choisi 2030 comme limite. Le Royaume Uni a annoncé 2040 comme la France, le Danemark le fera dès 2030. En novembre dernier, le gouvernement espagnol a franchi une nouvelle étape en incluant les hybrides dans la catégorie «véhicule à motorisation thermique», qu'il prévoit d'interdire pour 2040.

### L'électrique à marche forcée

Et du côté des constructeurs ? Premier touché pour cause de dieseldate, Volkswagen a annoncé que le groupe était actuellement en train de travailler sur la dernière plateforme dédiée aux véhicules non neutres en CO<sub>2</sub>. Celle-ci devrait être lancée en 2026 et la firme allemande prévoit que les derniers véhicules essence et diesel soient vendus en 2040. Volvo a déclaré que la totalité de sa nouvelle gamme sera disponible en version électrique. Chez l'Alliance Renault/Nissan/Mitsubishi, déjà leader mondial en matière de véhicules électriques, Renault s'apprête à étendre son offre d'hybrides légers et va profiter de l'expérience de Nissan pour commercialiser des hybrides rechargeables. A terme, Kadjar, Espace, Talisman et Koleos devraient en être équipés. Renault aurait même un

véhicule électrique low-cost à moins de 8 000 euros dans ses cartons. De son côté, PSA a annoncé un ambitieux programme d'électrification. Le groupe commercialiserait 7 hybrides rechargeables et 4 électriques d'ici à 2021. Le DS 7 Crossback hybride rechargeable doit ouvrir le bal au printemps 2019 en compagnie de la 3008 et de la 508, suivi d'un premier modèle 100 % électrique de nouvelle génération, la e-208. La première technologie offrirait 60 km d'autonomie électrique, la seconde 340 km avec le cycle WLTP. Peugeot et Citroën veulent aussi adopter l'hybride 48 V sur l'essentiel de leur gamme dans les années qui viennent... L'équipementier français Valeo entendant devenir le leader mondial de cette technologie.

Si la volonté est réelle, est-ce suffisant ? « Les risques sur l'emploi et l'industrie sont énormes, s'alarme le secrétaire fédéral Laurent Smolnik. Aller vers l'électrique à marche forcée ne peut pas se faire sans organiser au plus vite une transition industrielle dans laquelle les pouvoirs publics devront jouer un rôle essentiel, alors qu'ils en sont encore à prendre la mesure de l'urgence ! » La transition écologique nécessaire de l'automobile a beau être en marche, elle va prendre beaucoup plus de temps que ce que promettent les hommes politiques et certains acteurs de l'automobile. Si la fin de la commercialisation et parfois même de l'utilisation du moteur thermique sont avancées publiquement et que le basculement vers la propulsion électrique est présenté comme une évidence, la réalité est moins idyllique.



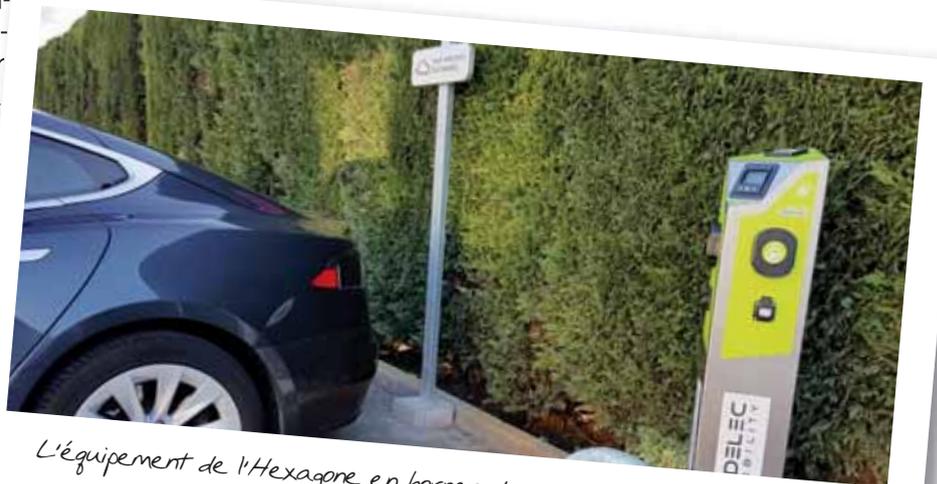
*L'hybride rechargeable offre d'intéressantes perspectives.*

## De nombreux obstacles à surmonter

Pour le moment, l'autonomie réelle des voitures électriques reste largement inférieure à celles des véhicules thermiques et les écarts très importants entre les annonces généreuses et la réalité n'aident en rien. En outre, les temps de recharges demeurent conséquents. Alors qu'un plein pour un moteur thermique prend cinq minutes et permet 700 km d'autonomie, plusieurs heures de recharge électrique sont nécessaires pour moins de 200 km de route. De quoi limiter l'électrique aux usages urbains, soit à peine 50 % des trajets des Français, malgré quelques possibilités de recharges partielles plus rapides. L'Hexagone manque par ailleurs d'un réseau de bornes de recharges digne de ce nom. En mai 2018, l'Ademe (l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) recensait sur le territoire français 9 513 stations pour véhicules électriques, comptabilisant au total plus de 25 000 points de recharge accessible au public, soit un point de recharge pour 5,7 véhicules pour un parc de presque 160 000 véhicules électriques. L'objectif affiché par les pouvoirs publics est de 100 000 en 2022 mais semble nettement insuffisant au regard de la conversion à marche forcée qui s'annonce.

Si, en 2019, un million de Français décidait de passer à l'électrique (ce que le gouvernement ambitionne pour 2022), quelles seraient les conséquences ? Les infrastructures peineraient tout simplement à suivre la demande de distribution en électricité. Et encore ne parle-t-on que de 2,5 % d'un parc qui met en moyenne 40 ans à se renouveler intégralement.

Autre problème : il faut produire cette énergie. Une centrale nucléaire produit en moyenne 500 000 mégawatts par mois, par conséquent la consommation annuelle de 1 million de voitures représente 4 mois et demi de production d'une centrale nucléaire (sur une base de 15 kWh pour 100 km et 15 000 km annuels par automobiliste). Autrement dit, pour alimenter



*L'équipement de l'Hexagone en bornes de recharge reste insuffisant pour une conversion rapide du parc auto à l'électrique.*



*L'alimentation en électricité d'un parc de 40 millions de véhicules doit impérativement être anticipée.*

40 millions de voitures électriques, il faudrait 12 centrales nucléaires dédiées. Dans 15 ans, la moitié du parc des centrales sera à fermer, pour cause d'obsolescence mais aussi des engagements de ramener le parc nucléaire à 50 % de la production électrique, sujet sur lequel notre organisation est en désaccord car il en va de l'indépendance énergétique de la France. Dans ces conditions, d'où viendra l'électricité ? En Chine, premier parc automobile du monde, 70% de l'électricité provient de centrales fonctionnant à énergie fossile. Autrement dit, la voiture électrique y roule... au pétrole !

Autre problématique : la construction des dits véhicules, et plus particulièrement de leurs batteries. Actuellement, près de 75 % de la chaîne de valeur du véhicule électrique provient d'Asie ; la batterie représente plus de 30 % du prix du véhicule. La création d'une filière batteries, que notre organisation réclame depuis plusieurs années, semble enfin en voie de création ; un investissement à hauteur de 700 millions sur cinq ans par l'État français a été annoncé en février dernier pour développer ce projet et faire émerger une filière capable de rivaliser avec les constructeurs chinois et coréens notamment. Pour ce faire, il faudra relever de nombreux défis technologiques, dont la mise au point de technologies permettant de meilleurs rendements et une plus grande durée de vie, comme Renault vient de le faire à sa Zoé, doublant son autonomie grâce aux feuilles de graphène, qu'on sait enfin produire en grande quantité et à bas coût, qui réduisent aussi la recharge et accroissent l'autonomie. Restera ensuite le problème de l'accès aux matières premières, dont les métaux rares, qui rend impératif la mise en place d'un réel recyclage des batteries. Là encore, des avancées technologiques majeures sont essentielles et demandent de lourds investissements en R&D. Lorsque le Japon a rejoint en juillet dernier la liste des pays décidés à enterrer le moteur à explosion, les constructeurs japonais ont également annoncé la création d'un consortium qui aura la mission d'assurer aux partenaires une disponibilité à long terme des matières premières nécessaires à la fabrication des batteries. Un objectif qui vise à contrer la domination des fabricants chinois et à garantir la compétitivité de l'industrie automobile japonaise. La France aura gagné à être plus réactive...

## Écologique, la voiture électrique ?

Les vertus écologiques de l'électrique sont également à remettre en question. La voiture électrique n'est pas forcément plus propre à produire que sa cousine à pétrole, et la fabrication et le recyclage des batteries sont loin d'être irréprochables, en particulier l'extraction de certains éléments rares, dont la raréfaction prévisible et appelée à s'accroître constitue un handicap supplémentaire. Autre point : ces batteries n'ont pas une durée de vie extensible et arrivent rapidement à expiration. Une voiture électrique ne fera donc pas le bonheur des marchés d'occasion,

contrairement par exemple à un véhicule diesel, qui est certes, plus polluant à court terme mais dont la durée de vie est hautement supérieure. Le processus d'industrialisation d'un véhicule électrique est près de quatre fois plus énergivore que celui d'un véhicule classique. Les véhicules électriques pourraient d'ailleurs figurer parmi les victimes du changement climatique : Selon une étude de l'AAA (American Automobile Association), avec une température extérieure de 35 degrés et la climatisation enclenchée, l'autonomie des véhicules électriques baisse en moyenne de 17 %. Le froid ne leur réussit pas davantage, puisque par -6 degrés le chauffage activé, les modèles testés ont perdu en moyenne 41 % de leur autonomie !

## Quel modèle économique ?

Dernière question, mais d'importance : le modèle économique du véhicule électrique est-il pérenne ? Pour le moment, sans subvention d'Etat, la voiture verte ne trouve pas son modèle économique, sorti du haut de gamme, de la 2<sup>ème</sup> voiture exclusivement urbaine ou de quelques flottes d'entreprise. Mais si le moteur thermique disparaît, l'Etat peut-il se priver de la manne fiscale des carburants ? Elle représente 30 milliards d'euros dans le budget de l'Etat (sur environ 280 milliards d'euros de recettes fiscales). Dans ces conditions, faudra-t-il taxer lourdement l'électricité utilisée... dans les véhicules électriques, au risque de saper leur attractivité ? Et si, finalement, pouvoirs publics et, dans une moindre mesure, entreprises passaient un peu vite à l'électrique alors que le moteur à combustion interne n'a pas dit son dernier mot et pourrait, via l'hybride, faire des étincelles ? Côté diesel, Honda et Peugeot ont innové avec des technologies de traitement des NOx très efficaces qui répondent aux normes Euro6 et laissent entrevoir un futur nettement moins polluant. Dans la famille essence, le moteur à allumage par compression, la technologie de la compression variable ou encore la préchambre de combustion issue de la F1 promettent des baisses de consommation phénoménales. Seule la pile à combustible – qui fabrique sa propre électricité à bord à partir d'hydrogène et est parfaitement aboutie – semble hors course, tant la fabrication, la distribution et le stockage d'hydrogène posent toujours problème, sans oublier le coût élevé de cette technologie. Une chose est sûre : le moteur à piston a encore quelques beaux jours devant lui...

## La Norvège, un exemple à suivre ?



*La Nissan Leaf, 100% électrique, est le modèle le plus vendu en Norvège.*

En Norvège, la voiture électrique représente un quart du parc automobile et en 2018, près d'une voiture neuve sur trois vendues dans le pays était entièrement électrique. Sur l'année, les ventes de véhicules 100 % électriques ont ainsi augmenté de 40 %, tandis que celles des modèles diesel ont chuté de 28 % et les

versions essence de 17 %. Les ventes des véhicules hybrides non rechargeables ont, elles, reculé de 20 %. La Nissan Leaf, une berline électrique 100 % électrique commercialisée en 2010, y est le modèle le plus vendu. Il vient d'ailleurs de franchir le cap des 400 000 unités vendues dans le monde !

Pour parvenir à ce résultat, le pays a misé sur une politique incitative offrant de nombreux avantages aux acheteurs de voitures électriques : pas de taxe à l'importation, pas de taxe sur les ventes, pas de frais d'immatriculation des véhicules, accès gratuit aux autoroutes à péage, mise à disposition de bornes de recharge et stationnement gratuit dans certaines zones urbaines. Il faut cependant savoir que cette généreuse politique fiscale est en grande partie financée par l'export d'hydrocarbures, dont le pays est un des principaux producteurs mondiaux. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la Norvège est le premier pays au monde en termes de part de marché cumulée des véhicules électriques et hybrides rechargeables, à 39 % en 2017, très loin devant l'Islande (12 %) et la Suède (6 %), qui complètent le podium. En France, cette part atteint péniblement 1,7 %...

**Alors qu'un nombre croissant de pays programment la disparition du thermique, comment s'y prend le champion du monde en la matière ?**

## Le véhicule industriel ou la dépendance au thermique

Impossible de ne pas évoquer la situation des poids-lourd, bus et autres véhicules industriels (VI) lorsqu'il est question de se passer du moteur à explosion. Bien qu'ayant réduit de 90 % ses émissions de gaz en 10 ans, les VI seront soumis à de nouveaux seuils de dépollution définis par Euro 6 E en 2022 et des normes Euro 7 seront plus contraignantes, notamment sur le CO<sub>2</sub>, avec une obligation de baisser les émissions de 15 % en 2025 et de 30 % pour 2030, l'année 2019 étant prise comme référence. L'enjeu est de taille pour les constructeurs, qui travaillent notamment sur la réduction de la consommation de carburant via différentes technologies, la réduction du poids des moteurs grâce à l'impression 3D mais aussi le recours aux énergies alternatives. Qu'il s'agisse de Gaz Naturel Compressé (GNC) ou Liquide (GNL), les contraintes restent fortes en termes d'autonomie et de réseaux de distribution. L'électrique demeure tributaire des mêmes problématiques que pour la voiture verte. La pile à combustible exige pour sa part d'être associée à d'autres technologies. Face à ces problématiques, les grands acteurs industriels du secteur ont adopté des stratégies floues et ce sont des outsiders tel que Tesla qui expérimentent pour demain.



*Poids-lourd, bus et autres véhicules industriels sont toujours à la recherche d'une stratégie.*

## Nexans : mobilisation pour l'emploi

**Ce 24 avril, les salariés de Nexans ont manifesté à l'appel de FO et des autres organisations syndicales, en coordination avec IndustriALL European Trade Union, devant le siège du groupe à La Défense afin d'exprimer leur colère face au projet de réorganisation de Nexans.**

Face au projet de réorganisation et de restructuration des activités annoncé par la direction de Nexans, susceptible d'entraîner la suppression de 939 postes en Europe, dont 153 en France, notre organisation ne pouvait pas rester les bras croisés. Elle a donc appelé, avec les autres organisations syndicales, les salariés à manifester leur mécontentement devant le siège social du groupe à La Défense le 24 avril. Pas moins de 123 postes y sont menacés. Ces derniers représentent près de 30 % des Agents de maîtrise, techniciens et administratifs et près de 22 % des Cadres sur la totalité de l'effectif. Pour FO, il n'est pas question d'accepter ce qui constitue une forte remise en cause de la gouvernance de la société et de l'utilisation des compétences au sein du groupe. « La succession des plans de restructuration sensés améliorer la rentabilité de Nexans a eu pour conséquence la perte des com-



pétences nécessaire à son avenir, explique le secrétaire fédéral Eric Keller, présent aux côtés des salariés. Cela a engendré une perte de visibilité, de crédibilité et de confiance de la part de tous les acteurs alors qu'il faut avant tout un plan ambitieux pour l'entreprise. »

Notre organisation revendique donc, avec l'intersyndicale une révision concrète du plan de restructuration où seront associés les syndicats de Nexans pour permettre une utilisation optimale des compétences des salariés et de l'outil industriel. Nexans a besoin d'un plan stratégique ambitieux dans lequel les salariés pourront se projeter, qui favorisera le développement de ses outils industriels pour pérenniser, développer et rentabiliser ses activités, sans oublier de donner une place prépondérante à l'innovation et la recherche pour répondre aux attentes de ses clients actuels et futurs.

## PSA : savoir anticiper

La Fédération a accueilli le 25 mars le comité de coordination FO du groupe PSA. Réunis autour de leur délégué syndical central Patrick Michel et de son adjointe Deborah Schorr, en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez et du secrétaire fédéral Laurent Smolnik, les métallos ont eu de riches et intenses échanges.

Alors que le cycle électoral est sur le point de s'achever dans le groupe, ils ont pu tirer les premiers enseignements de cette campagne qui marquait le passage au CSE pour l'ensemble des sites. Laurent Smolnik s'est félicité des derniers résultats, qui permettent à notre organisation de confirmer sa première place chez le constructeur automobile. Il a salué le travail considérable accompli par les équipes syndicales et les militantes et militants, ainsi que le DSC Patrick Michel et son adjointe Deborah Schorr, soulignant « l'efficacité, la cohérence et l'intelligence collective » de la coordination. Autre sujet majeur de la réunion : la dédieselisation. Alors

que la mort annoncée du diesel fait peser de lourdes menaces sur le secteur automobile, les métallos ont décidé de constituer un groupe de travail sur la question avec l'ambition de mieux anticiper son impact potentiel sur le groupe PSA, notamment dans la perspective des négociations sur l'accord de compétitivité, qui arrive à échéance cette année. Les travaux du groupe seront également profitables à l'ensemble de la filière automobile, et réalisées avec l'aide d'un cabinet d'experts. Les participants ont également fait le point sur l'organisation et le fonctionnement de la coordination.



## FO progresse chez PSA UMV



Le 2 avril, les résultats des élections professionnelles sont tombés chez PSA UMV, à Valenciennes. Ils consacrent le bon travail de terrain réalisé par l'équipe syndicale

puisque FO progresse de 4% par rapport au scrutin de juin 2015 et s'établit à 24,14 %, devenant la troisième organisation de ce site spécialisé dans les boîtes de vitesses qui compte 2 000 salariés. « Il y a quatre ans, on a raté nos élections, mais on a fait un travail de terrain et on s'est reconstruit », analyse le secrétaire du syndicat FO Eric Denaene. FO dispose donc de cinq sièges au CSE. A noter : le très bon taux de participation (86,2 %) qui confirme la vivacité de la démocratie syndicale. Félicitations également aux équipes de Poissy, Hérimoncourt et Renault SOVAB pour leurs bons résultats !

## Faire progresser la solidarité syndicale



Casablanca accueillait les 1<sup>er</sup> et 2 avril une réunion du comité automobile d'IndustriALL Global Union destinée à renforcer la coopération entre les organisations syndicales de plusieurs pays. L'UMT et la CDT marocaines ont ainsi échangé avec des représentants d'IG Metall et d'organisations françaises, notamment FO Métaux, représentée par

le secrétaire fédéral Laurent Smolnik et Jean-Philippe Nivon, membre du comité européen de Valéo. Ensemble, ils ont dressé un état des lieux des pratiques de syndicalisation et ont réfléchi à de nouvelles méthodes pour améliorer la démarche. Le 3 avril, les deux métallos FO se sont rendus sur le site Valeo Tanger pour une rencontre avec la direction et un échange approfondi sur le dialogue social.

## L'automobile signe l'EDEC

La Plateforme Automobile (PFA), dont FO Métaux est membre, a signé ce 12 avril un "Engagement de développement de l'emploi et des compétences (Edec) du secteur automobile" avec l'Etat et les organisations syndicales. Cet accord dote la filière d'un budget de 1,7 million d'euros pour financer sur le terrain des actions permettant l'adaptation des compétences. L'objectif de cet Edec est de renforcer l'employabilité des salariés de la filière, faciliter leur gestion de carrière, identifier les besoins d'évolution des compétences, fluidifier leurs recrutements et sécuriser leur mobilité. Il a aussi pour but la consolidation d'un dialogue social de qualité autour des enjeux emploi/formation.

## Airbus Defense&Space: 1<sup>ère</sup> coordination



La coordination Airbus D&S.

Réunis pour la première fois en coordination, dans les locaux de la Fédération, des délégués des différentes entreprises qui composent Airbus Defence and Space en France ont axé leurs travaux sur le partage d'informations et la communication, en vue des élections CSE de novembre, avec l'intervention de 2 journalistes qui travaillent régulièrement pour FO Métaux. Le DSC Frédéric Planche a réuni les responsables syndicaux des sites de Toulouse (Régine Damiand et Philippe Terme) et Elancourt (Grégory Vernon et Florent Ferres) pour la maison mère ainsi que des filiales Airbus DS GEO (Brigitte Villemur Montel), Airbus DS SLC (Drazen Ribar) et Cassidian CyberSecurity (Aymeric Molinié). Seul le DS d'Airbus Flight Academy (ex CATS à Cognac), Jules Lamah, manquait à l'appel pour cause de négociation salariale. La réunion était co-animée par Dominique Delbouis, coordinateur FO groupe et Jean-Damien Bloquet, coordinateur adjoint. L'intervention de Frédéric Homez qui a fait le point sur l'actualité fédérale a été largement appréciée.



La signature de l'EDEC.

**Négociations, réunions de travail mais aussi fait insolite, l'actu de FO Métaux se décline également en brèves...**

## Les Alpes-Maritimes se développent

**Le 27 février, les métallos FO des Alpes-Maritimes se sont retrouvés pour l'assemblée générale des Métaux de Nice, à la suite de laquelle s'est tenue celle de l'USM du département. En présence du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella, les échanges ont permis de revenir sur l'activité des deux structures et sur les défis qui attendent les métallos.**

Accueillis par la secrétaire adjointe de l'UD06 Sylviane Giordano pour l'assemblée générale de leur syndicat des métaux, les métallos FO de Nice et ses environs ont pu se féliciter de leurs bons résultats au plan de la représentativité syndicale, notre organisation s'établissant à 28,56 % dans le département. Malgré la mise en place des CSE, que les métallos ont su habilement négocier, les salariés sont toujours plus nombreux à faire confiance à FO. Au plan social et économique, si la fermeture d'ATOS Carros est encore dans toutes les mémoires, les métallos se souviennent aussi de l'intervention de notre Fédération dans ce dossier. Le secrétaire des Métaux Jean-Georges Couvri a également salué le dynamisme de l'équipe, en partie renouvelé lors de cette assemblée générale. Gérard Ciannarella est ensuite intervenu pour un point sur la situation générale, revenant sur la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie, la nécessité de suivre les formations obligatoires après la mise en place des CSE via des organismes FO ou encore les critères de représentativité. Il a conclu en rappelant que la Fédération comptait sur



les métallos du département dans la perspective du prochain congrès fédéral, qu'accueillera Nice en mai 2020.

L'après-midi, le sujet de la représentativité a encore tenu une place importante dans les débats, ceux de l'assemblée générale de l'USM des Alpes-Maritimes cette fois. Réunis autour de leur secrétaire Philippe Ciccione, les métallos ont évoqué les négociations sur les salaires et les bonnes augmentations obtenues par FO. Si la situation des entreprises du département apparaît contrastée, Thalès Alenia Space demeure la locomotive de ce territoire et FO y pèse d'un poids certain. Comme en écho aux propos de Gérard Ciannarella sur le développement syndical et le rôle des USM dans cette démarche, les métallos FO ont salué la création de deux implantations par les Métaux de Nice, chez Vishay et chez Record amortisseur, à Antibes.

## USM du Var : un développement efficace

Les métallos FO du Var ont tenu l'assemblée générale de leur USM le 28 février autour de leur secrétaire Robert Janin, en présence du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella et de la secrétaire de l'UD83 Myriam Barnel. Ensemble, ils ont tracé les perspectives d'action pour notre organisation dans le département. Résumé des réunions de la CPREFF, suivi de l'accord signé en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle dans le secteur aéronautique, suivi de l'accord relatif à la promotion de l'apprentissage au sein de la métallurgie, sans oublier un bilan des actions mises en place par l'USM pour accroître le nombre d'implantations FO : le rapport d'activité présenté par le secrétaire de l'USM du Var Robert Janin lors de l'assemblée générale du 28 février était des plus riches. Le développement syndical étant au centre des préoccupations de notre organisation, la question de la représentativité a tenu une place de choix dans les débats. Revenant sur le calcul de l'audience syndicale de la métallurgie, Robert Janin s'est félicité de l'intervention de notre Fédération auprès de la direction générale du travail (DGT), qui a abouti à de nouveaux chiffres et permet à notre organisation de gagner un point sur le Var et de se situer à 35,01 % de représentativité.

Après un rappel du rôle des USM et de leur fonctionnement, Gérard Ciannarella a conclu les travaux par un point détaillé sur la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie, dans laquelle notre organisation est parfois seule à défendre les inté-



rêts des salariés et leurs garanties. Il a également insisté sur l'apport de la formation syndicale dispensée par notre Fédération pour un développement et une action syndicale plus efficaces. Il a donné rendez-vous aux métallos FO en mai 2020 pour le congrès fédéral qui se tiendra non loin de chez eux, à Nice.

# #OCIRPAIDANTS

## La garantie sur-mesure pour le salarié aidant

- > Aide financière
- > Accompagnement social et services dédiés dès l'adhésion



OCIRP.FR

### Assureur à vocation sociale au service du salarié et de sa famille

L'OCIRP, Union d'institutions de prévoyance à but non lucratif et à gouvernance paritaire, innove en collaborant avec ses membres pour protéger le salarié et sa famille en les aidant à faire face aux conséquences d'un décès ou de la perte d'autonomie. 6,3 millions de garanties OCIRP ont été souscrites pour couvrir ces risques lourds. 1,4 million d'entreprises et leurs salariés nous font confiance. Nos contrats collectifs négociés au sein des entreprises ou des branches professionnelles garantissent le versement d'une rente ou d'une aide financière ponctuelle, un accompagnement social et des services dédiés.

VEUVAGE - ÉDUCATION - HANDICAP - DÉPENDANCE - AIDANTS

**OCIRP**  
protéger. agir. soutenir



**[ L'âge de la retraite, c'est un choix ]  
[ de société. Faites le vôtre avec FO! ]**

**Pour tout renseignement,  
contactez votre délégué FO Métaux**



# branchez-vous santé

Économiquement  
vertueux, socialement  
indispensable

## Ensemble, relevons le défi

d'une culture prévention pour tous  
et à chaque étape de la vie.

- 4 français sur 10 ne vont pas chez le dentiste. Pourtant, la santé bucco-dentaire est au cœur de la santé globale <sup>(1)</sup>
- 160 000 cancers évitables sur un total de 400 000 diagnostiqués chaque année <sup>(2)</sup>
- 15,2 % des 3 millions de travailleurs non-salariés en risque d'épuisement professionnel <sup>(3)</sup>

Sources :

(1) UFSBD.

(2) e-cancer 2017.

(3) Étude BPI France Observatoire Amarak



Plus d'information sur  
[www.ag2rlamondiale.fr/branchez-vous-sante](http://www.ag2rlamondiale.fr/branchez-vous-sante)  
[bgbranchezvousante@ag2rlamondiale.fr](mailto:bgbranchezvousante@ag2rlamondiale.fr)

## Maine-et-Loire : conforter le poids de FO

les Métaux d'Angers, il a aussi fait le point sur les négociations salariales et la participation de l'équipe aux nombreuses commissions départe-

mentales et régionales. Paul Ribeiro s'est lui aussi exprimé sur le dossier de la représentativité, rappelant qu'elle était le pivot d'un rapport de force qui ne se résume pas à la grève. « Alors que la négociation collective et les corps intermédiaires subissent des attaques sans précédent, notre légitimité et notre capacité à défendre l'édifice social viennent avant tout de notre poids, qui est celui de la confiance que nous accordent les salariés », a-t-il plaidé, exhortant les métallos à amplifier leurs efforts de développement pour faire vivre le syndicalisme FO. Gérard Ciannarella a complété le propos par une intervention consacré au rôle des USM et à l'apport de la formation syndicale au développement. Les échanges se sont ensuite poursuivis autour de l'actualité nationale ; celle de notre organisation mais aussi le mouvement des gilets jaunes ou la journée de mobilisation du 19 mars. Les métallos ont aussi salué le départ en retraite de Bernard Dessables, trésorier des Métaux d'Angers, et Michel Monier, secrétaire des Métaux de Cholet.

**Les métallos FO du Maine-et-Loire se sont retrouvés le 14 mars pour les assemblées générales de leur USM et du syndicat des Métaux d'Angers autour de leurs secrétaires respectifs Christian Mérot et Willy Duval. En compagnie des secrétaires fédéraux Paul Ribeiro et Gérard Ciannarella, ainsi que du secrétaire adjoint de l'UD49 Jean-Jacques Nicolai, ils sont revenus sur le poids de notre organisation dans le département et sur les enjeux de la représentativité.**

Près d'une quarantaine de participants se sont retrouvés le 14 mars pour les assemblées générales de l'USM49 et du syndicat des Métaux d'Angers. AMIPI, Valeo, Atos/Bull, SLTS, Manitou, Scania, Comeca... Dans ce département d'industrie électronique, tous les secteurs de notre Fédération étaient représentés. Face au besoin urgent des métallos FO de conforter leur représentativité, Christian Mérot a dressé un tableau détaillé des entreprises de la métallurgie dans le département –celles où notre organisation est présente et celles où elle doit s'implanter– et des nombreuses actions de développement menées par l'USM. Il est également revenu sur son expérience au sein de Bull, dont il est coordinateur FO, pour expliquer la baisse de représentativité due à la fusion de l'entreprise avec Atos. « Il ne faut jamais considérer sa représentativité comme acquise, a-t-il prévenu. S'il est primordial d'aller s'implanter là où nous ne sommes pas, il ne faut pas non plus oublier de poursuivre le développement où nous sommes présents et de transmettre nos compétences pour préparer la suite. » Tout comme Willy Duval pour

## Aubert & Duval : Les Ancizes en campagne

Le 6 mars, les métallos FO d'Aubert & Duval Les Ancizes (Puy-de-Dôme) ont tenu leur assemblée générale. Réunis autour de leur nouvelle secrétaire de syndicat Christine Pourtier et du secrétaire fédéral Lionel Bellotti, ils sont revenus sur la situation de l'entreprise et sur les enjeux de la campagne électorale en cours.

Majoritaires sur le site et aux commandes du CE, les métallos FO d'Aubert & Duval Les Ancizes entendent bien mettre à profit tous leurs atouts lors des prochaines élections professionnelles pour conserver le « leadership ». Alors que le scrutin est prévu pour le 3<sup>ème</sup> trimestre, ils ont profité de leur assemblée générale pour faire le point sur leur stratégie et peaufiner leur plan de bataille. Forts de leur expérience et plus motivés que jamais, ils ont également mis en place un nouveau bureau pour un surcroît de dynamisme dans cette opération. Denis Coulaudon a ainsi passé le flambeau à Christine Pourtier qui, avec une équipe en bonne partie renouvelée, va mener les métallos FO à la bataille électorale.

L'assemblée générale a également été l'occasion de faire le point sur la situation de ce site de 1 500 salariés, qui reste difficile. Malgré une amélioration notable, les résultats financiers restent préoccupants et nourrissent les inquiétudes des salariés quant à l'avenir. Pourtant, parmi les nombreuses avancées à mettre au compte de notre organisation, il faut noter des NAO négociées et signées avec une enveloppe à 2 %, ainsi que l'obtention de mesures sur une retraite supplémentaire prise en charge à 100 % par l'employeur.



Lionel Bellotti, après un point sur la situation sociale, a souligné l'importance de la syndicalisation et du travail collectif au plan syndical. Il a rappelé que la formation syndicale de notre Fédération constituait une des clés de la réussite sur ce plan. Il a également incité les métallos FO à poursuivre leurs efforts pour amplifier leur communication, tant à destination des salariés, très demandeurs en la matière, qu'avec les autres sites du groupe pour une coordination toujours plus étroite des équipes FO.

## USM du Nord : une détermination sans faille

**Journée chargée que celle du 19 mars pour les métallos FO du Nord. Avant d'aller défiler dans les rues de Lille dans le cadre de la journée nationale de mobilisation à laquelle appelait notre organisation, ils se sont retrouvés pour l'assemblée générale de leur USM autour de leur secrétaire Jean-Paul Delahaie, en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, des secrétaires fédéraux Lionel Bellotti et Gérard Ciannarella ainsi que du secrétaire de l'UD59 Jean-François Duflo. C'est sans temps mort qu'ils ont fait le point sur la situation du département et l'actualité nationale de notre organisation.**

Syndicat de la fiche de paie, FO a négocié et signé de bons accords dans le Nord en 2018, et c'est à la ténacité de l'équipe de l'USM qu'elle le doit. Jean-Paul Delahaie a expliqué, lors de l'assemblée générale de l'USM le 19 mars, que le coup d'envoi était déjà donné pour la session 2019. L'équipe de l'USM a également travaillé avec énergie au développement syndical mais malgré la création de plusieurs sections, elle déplore une légère érosion des effectifs. Le dossier du développement et de la représentativité syndicale a d'ailleurs été au centre de toutes les interventions. Frédéric Homez et Lionel Bellotti ont martelé son importance. Saluant les excellents résultats du Nord sur ce plan, ils ont rappelé qu'il fallait poursuivre le développement pour rester incontournables et donc faire connaître davantage les actions et revendications de FO, en particulier dans un contexte social aussi tendu que complexe. Gérard Ciannarella est, pour sa part, intervenu pour préciser le rôle et le fonctionnement de l'USM, lieu de solidarité et de coordination, dans le développement de notre organisation. L'intervention de Jean-François Duflo est venue renforcer son propos. Jean-Paul Delahaie est également revenu sur la formation syndicale, indispensable pour un militantisme efficace, et s'est félicité des formations fédérales organisés dans son département et suivis par plus de 50 métallos l'an



dernier. A p - p u y é p a r Lionel B e l - l o t t i , il a é v o - q u é le rôle pionnier de l'USM59 dans la création d'un module sur le handicap, la mise en place de référents handicap via une semaine de formation spécifique à Valenciennes en juillet dernier et une meilleure prise en compte des salariés en situation de handicap. Gérard Ciannarella a complété le propos par un point sur le dispositif de formation fédérale, notamment la récente refonte du module consacré au CSE. L'assemblée générale s'est poursuivie par un tour de table sur la situation des entreprises, et notamment Ascoval, dont le RSS Dominique Dufner est intervenu pour remercier la Fédération et l'USM de leur soutien.

### Modes d'action

Cette préoccupation pour l'emploi et l'industrie, Frédéric Homez en a longuement parlé lors de son intervention, détaillant en particulier les interventions de FO Métaux au plus haut niveau dans le dossier de la dédielisation, un sujet qui inquiète les métallos sur cette terre d'automobile et de sidérurgie qu'est le Nord. Il a ensuite rappelé l'importance des élections syndicales pour le 3<sup>ème</sup> cycle de représentativité, qui sera de facto réduit à deux ans du fait de la mise en place des CSE. Expliquant les négociations sur la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie, il a souligné l'attachement de FO aux nombreux dispositifs existants, telle la prime d'ancienneté, et a affirmé sa détermination à les défendre. Enfin, face à une contestation sociale de plus en plus marquée mais fort peu organisée, il a condamné une nouvelle fois les violences tout en reconnaissant la légitimité des demandes exprimées depuis décembre. S'est ensuivi un échange sur la nécessité de repenser les formes d'actions pour ne pas se limiter aux manifestations. Jean-Paul Delahaie a conclu en donnant rendez-vous aux métallos à Saint-Saulve les 4 et 5 septembre pour la conférence de branche automobile.



dernier. A p - p u y é p a r Lionel B e l - l o t t i , il a é v o - q u é le rôle pionnier de l'USM59 dans la création d'un module sur le handicap, la mise en place de référents handicap via une

## Crown : une stratégie de conquête



Accueillis par l'équipe d'Eric Ponsardin, les métallos FO de Crown ont débuté leur coordination des 19 et 20 février par une visite du site d'Outreau et une rencontre avec une direction plutôt sensible aux questions sociales. Les échanges ont d'ailleurs permis de mieux comprendre la logique du groupe qui, malgré des recherches de synergie, met les sites davantage dans une logique individuelle que de complémentarité. Les équipes FO de Châtillon, Outreau et Laon ont ensuite passé en revue les résultats électoraux du cycle qui vient de s'achever. Au global, ils ont pu se féliciter de la belle progression de notre organisation, qui est même devenu n°1 à Laon avec une représentativité qui s'établit à présent à 57,4 %. Le dossier de la représentativité syndicale a pris une large place dans les échanges, Paul Ribeiro rappelant notamment la nécessité d'une vision d'ensemble sur le sujet: « les résultats d'une implantation pèsent au-delà de ses murs, a-t-il martelé. Ils se cumulent en-

suite au niveau du département puis au national, conditionnant notre capacité à négocier et à agir pour défendre les salariés et l'industrie. » Regrettant que l'appel à candidature sur le site de Périgueux n'ait pas abouti, il a souligné que la bataille pour la représentativité ne s'arrêterait pas aux résultats des élections mais se menait au quotidien. Pour les métallos FO de Crown, autant dire que le développement syndical continue et que la préparation du prochain cycle électoral passera par une stratégie d'implantation dans les sites où notre organisation n'est pas encore présente.

Les échanges ont ensuite porté sur les NAO, puis sur la bonne situation industrielle du groupe Crown, malgré les inévitables aléas du marché. Paul Ribeiro a conclu les travaux par un point sur l'actualité nationale de notre organisation, en particulier la refonte en cours du dispositif conventionnel de la métallurgie, auquel les métallos sont très attachés.

**Les métallos FO du groupe Crown se sont retrouvés à Outreau les 19 et 20 février pour leur coordination. Réunis autour de leur coordinateur Hervé Dorthier et du secrétaire fédéral Paul Ribeiro, ils ont fait le point sur la situation de l'entreprise et la fin du cycle électoral.**

## Formation Professionnelle : création de l'OPCO Mobilités

La branche des services de l'automobile, l'une des branches les plus anciennes et les plus structurées de notre pays, au sein de laquelle FO est incontournable, a joué un rôle essentiel dans la création de l'OPCO Mobilités dont l'assemblée générale constitutive a eu lieu le 19 mars dernier. Le délégué fédéral FO Métaux Bertrand Mazeau assurera les fonctions de vice-président pour le collège des organisations salariales. Avec la loi du 5 septembre 2018 les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) deviennent opérateurs de compétences (OPCO) pour en faire des instruments au service des nouveaux besoins en compétences pour l'ensemble des entreprises et des salariés. Parmi eux, l'OPCO M regroupe 22 branches, plus la RATP, partageant les enjeux de la mobilité au sein duquel les services de l'automobile représentent 38 %. Il aura « en charge » plus de 1,6 million de salariés, 210 000 entreprises et environ 50 000 alternants. Les OPCO perdent la collecte des contributions financières des entreprises au profit de l'Urssaf. Leur mission est désormais de se recentrer sur les services aux branches et aux petites entreprises afin de faciliter l'accès aux formations. Pour les services de l'automobile, l'ANFA, ex-OPCA qui est aussi une association de formation paritaire, assumait déjà ce rôle auprès des entreprises de la branche.

Au sein de l'OPCO M, le délégué fédéral FO Métaux Bertrand Mazeau assurera les fonctions de vice-président pour le collège des organisations salariales, tandis que la fonction de président revient au collège patronal. Ayant déjà assumé les fonctions de trésorier et de président de l'ANFA, il possède les compétences et l'expertise nécessaires, qu'il mettra au service du nouvel organisme. « C'est aussi l'expertise de notre organisation qui est reconnue et valorisée ici, note le trésorier fédéral Jean-Yves Sabot. Au-delà, cet élargissement de périmètre va permettre de regrouper des enjeux sur

lesquels les différentes branches ne sont pas au même niveau. Cela va également nous amener à mettre en place de nouveaux modes de travail au service des salariés pour la formation professionnelle. » Bertrand Mazeau ajoute que « l'ANFA reste le maître d'œuvre des référentiels de formation de la branche des services de l'automobile. L'ANFA garde aussi la gestion financière de la conventionnelle et des versements volontaires pour les formations POEC - POEI. (Préparation opérationnelle à l'emploi, collective ou individuelle). » L'année 2019 est une année de transition. Les prochains mois seront consacrés à la mise en place effective de l'OPCO M. Les interlocuteurs des entreprises ne devraient pas pour autant changer.



## USM de Gironde et des Landes : faire grandir FO

**Les métallos FO de Gironde et des Landes se sont retrouvés le 7 mars pour l'assemblée générale de leur USM. Réunis autour de leur secrétaire Stéphane Martegoute, en présence du secrétaire fédéral Philippe Fraysse, ils ont fait le point sur l'année écoulée avant d'évoquer celle à venir.**

S'il y a bien une préoccupation partagée par tous les métallos FO de Gironde et des Landes, c'est celle du développement syndical, laquelle passe par la formation, comme l'a rappelé le secrétaire de l'USM Stéphane Martegoute lors de l'assemblée générale du 7 mars. En effet, sur les années 2017 et 2018, 235 journées de formation fédérale se sont déroulées sur les deux départements ! « Vous avez le devoir d'anticiper l'avenir de vos équipes en formant des militants, faute de quoi vous cautionnez la mise en place à terme d'un désert syndical dans votre entreprise », a martelé Stéphane Martegoute. Il a enjoint les métallos FO à suivre l'ensemble du parcours de formation syndicale.

Une autre activité et non des moindres puisque c'est aussi l'un des objectifs majeurs de l'USM pour son développement : la négociation de protocole pré-lectoraux dans les entreprises où FO n'est pas présente. « Cette négociation a pour but de nous faire connaître aux yeux des salariés en vue de présenter des listes électorales FO », a rappelé Stéphane Martegoute. En 2017, 25 protocoles ont été négociés et ont abouti à deux nouvelles implantations, tandis qu'en 2018, avec l'effet « mise en place du CSE », 38 PAP négociés ont permis de créer trois nouvelles implantations. Et 2019 devrait voir une très forte augmentation de ces négociations dans la

« Notre représentativité en dépend, a souligné le secrétaire de l'USM, car même si nous avons de très bons scores aux élections, pour ne pas dire les meilleurs là où un travail minimum est fait, notre carence en nombre d'implantation nous rétrograde à cette 3<sup>ème</sup> place. » Il a également rappelé qu'il fallait poursuivre le travail du quotidien que les équipes syndicales accomplissent dans les nombreuses implantations FO des deux départements, qui comptent 10 syndicats d'entreprises, un syndicat des services de l'automobile et un syndicat de localité regroupant les salariés isolés et les sections d'entreprises.

### Agir pour l'emploi

Stéphane Martegoute a ensuite évoqué le travail effectué au sein des commissions départementales et régionales, notamment la CPREFP où a été initié une étude sur l'incidence du numérique quant à l'emploi et aux compétences en Nouvelle-Aquitaine. L'USM a également participé à la mise en place d'un Accord cadre Régional pour le développement de l'emploi et des compétences des salariés des industries de la métallurgie en Nouvelle Aquitaine sur la période 2017-2019. Elle a aussi signé en 2017 un accord de mise en place de mesures en faveur de l'emploi et la formation pour les départements Gironde et Landes concernant les entreprises du secteur aéronautique, compte tenu des difficultés rencontrées à l'époque. Enfin, Stéphane Martegoute a détaillé les avancées obtenues en matière salariale avant de s'arrêter sur la situation de Ford Blanquefort et l'action de FO sur ce dossier. Après un tour de table sur la situation des différentes entreprises, Philippe Fraysse est intervenu pour un point sur les négociations nationales qui mobilisent notre organisation, et en

particulier la refonte en cours du dispositif conventionnel de la métallurgie. Les discussions se sont poursuivies autour de l'actualité sociale, notamment le mouvement des gilets jaunes, et se sont achevées par un rappel de la journée de mobilisation du 19 mars.



*Les métallos FO lors de leur précédente assemblée générale.*

sure où toutes les entreprises concernées doivent avoir mise en place un CSE. Raison pour laquelle l'USM considère comme plus que nécessaire d'accroître le nombre de négociateurs potentiel en maillant davantage le territoire.

## USM de Corrèze : se battre pour l'emploi



Bien que travaillant dans un département peu industrialisé, les métallos FO corréziens n'en sont pas moins déterminés à faire grandir notre organisation. En témoigne l'augmentation du nombre d'adhérents à notre organisation, comme l'a montrée l'assemblée générale de l'USM le 12 mars. Pour les entreprises de la métallurgie, la situation apparaît contrastée, certaines connaissant un bon niveau d'activité, notamment dans la sous-traitance, et d'autres peinant davantage à tirer leur épingle du jeu. C'est notamment le cas de Deshors ADI et Deshors Moulage à Brive, propriété du groupe AD Industries, qui a annoncé un PSE touchant les deux entreprises et menaçant une centaine de postes. Pour le moment, une moitié seulement des postes concernés ferait l'objet de propositions de reclassement dans le site Mecalim à Brive. Comme l'expliquait l'équipe FO, au fil des rachats et des déménagements,

les patrons ont disparu au profit d'investisseurs qui ne connaissent pas le métier et détruisent l'outil industriel, guidés par la finance et non par le développement de l'entreprise.

Les échanges ont également porté sur les CSE, beaucoup d'implantations étant sur le point de voter pour les élections professionnelles et de mettre en place cette nouvelle instance de représentation du personnel. Les questions ont aussi porté sur la fusion annoncée du CFAI de Limoges avec celui de Tulle dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle. Philippe Fraysse a conclu les travaux par une intervention sur les dossiers nationaux occupant notre organisation, notamment la refonte en cours du dispositif conventionnel de la métallurgie, avant de féliciter les métallos FO de Corrèze pour leurs bons scores en termes de représentativité, qui ont permis à FO de s'établir à la 2<sup>ème</sup> place sur le département.

**Les métallos FO de Corrèze se sont retrouvés le 12 mars pour l'assemblée générale de leur USM. Réunis autour de leur secrétaire Philippe Martin, du secrétaire fédéral Philippe Fraysse et du secrétaire des Métaux de la Corrèze Régis Lebigot, ils ont fait le point sur la situation de la métallurgie dans le département.**

## Métaux de Marseille : la croissance est là

Le syndicat des travailleurs de la métallurgie FO de Marseille et ses environs s'est réuni le 20 mars pour son assemblée générale autour de sa secrétaire Nathalie Caille, en présence du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella et du représentant de l'UD13 Fabrice Ribeiro. Les métallos FO sont revenus sur l'activité du syndicat, et plus particulièrement ses efforts dans le domaine du développement.

Avec pas moins de six créations de sections syndicales cette année, les Métaux de Marseille mettent toute leur énergie au service du développement syndical. Comme l'a expliqué sa secrétaire Nathalie Caille lors de l'assemblée générale du 20 mars, le plus ancien syndicat de la métallurgie de la région PACA entend bien assurer sa pérennité en faisant du développement sa priorité. Rendant par ailleurs hommage à Alain Comba, fondateur du syndicat, elle a poursuivi par un point sur le dossier de la représentativité et les impératifs qui en découlent pour les métallos FO. Se réjouissant du bon score de l'USM des Bouches-du-Rhône (34,08 %), elle a rappelé que le développement comportait deux axes : « il faut travailler avec nos sections pour renforcer l'existant, a-t-elle déclaré, mais aussi nous développer là où nous ne sommes pas implantés. » A cet égard, la présence de FO à 80 % des PAP laisse une excellente image de notre organisation et contribue à la



création d'implantations.

Nathalie Caille a cependant déploré la fermeture de l'entreprise D'Huart Industrie et le licenciement de 31 de ses 36 salariés, avec arrêt de la production, transférée sur les autres sites du groupe Calder. Gérard Ciannarella est ensuite intervenu pour un point sur l'actualité nationale de notre organisation. Il a également insisté sur l'apport de la formation syndicale pour un militantisme efficace et a enjoint les métallos FO à suivre les stages de formation fédérale.

**L'assemblée générale de l'USM de la Somme s'est déroulée à l'UD d'Amiens le 19 février. Les métallos FO se sont retrouvés autour de leur secrétaire Jean-Jacques Leleu, également à la tête de l'UD80, en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Lionel Bellotti, du secrétaire de l'UD de l'Aisne Jean-Louis Pion et du secrétaire de l'USM02 Vincent Lambert, pour de riches échanges.**

## USM de la Somme : de fins négociateurs

Comme toujours dans la Somme, les métallos FO ont âprement négocié sur les salaires et les résultats sont là : dans le Vimeu, ils ont obtenu 1,5 % sur la grille et 0,8 % sur la valeur du point, qui passe ainsi à 5,79, la meilleure de France. Sur la convention de la Somme, même augmentation pour la grille mais une valeur du point qui demeure inchangée. Le rapport d'activité présenté lors de l'assemblée générale de l'USM l'a bien montré : FO reste le syndicat de la fiche de paie. L'équipe de l'USM emmenée par Jean-Jacques Leleu a également été très présente sur les jurys de CQPM et les CPREFP (où FO a demandé la mise en place de tableaux de bord économiques et sociaux pour permettre le suivi des entreprises des Hauts-de-France). Quant à la représentativité, les efforts des métallos FO ont permis de la faire progres-

ser à 21,92 % dans la Somme et 20,89 % sur le Vimeu. Après adoption du rapport à l'unanimité, Lionel Bellotti a pris la parole pour saluer la hausse de la participation à l'assemblée générale et la forte présence des métallos FO, venus de Thirard, Stelia, ATX, Valeo, Omer Croen, Tubesca Comabi, Faiveley, Aluminium France ou encore Altifort-PVI. Après un point sur le rôle des USM et leur fonctionnement, il est revenu sur la formation syndicale et le nouveau module handicap du parcours fédéral, conçu entre autres pour aider les métallos à remplir l'obligation légale d'installer un référent handicap dans les entreprises de plus de 250 salariés.

Frédéric Homez est ensuite intervenu pour un point sur l'actualité nationale, évoquant le mouvement des gilets jaunes, la « prime Macron » (rappelant la préférence de notre organisation pour de vraies augmentations de salaire), la nécessité de garder des forces pour le dossier des retraites, les négociations sur l'Unedic, la représentativité et les actions de notre organisation vers les cadres avec « FO for You ! », sans oublier une présentation assez détaillée des neuf thèmes de la longue négociation sur la refonte du dispositif conventionnel de la métallurgie, où FO est en première ligne pour défendre les droits des salariés.



## Saône-et-Loire : une USM conquérante

Les métallos FO de Saône-et-Loire se sont réunis le 21 février pour l'assemblée générale de leur USM autour de leur secrétaire Patrick Martin, en présence des secrétaires fédéraux Eric Keller, Laurent Smolnik et Gérard Ciannarella, ainsi que du secrétaire de l'UD71 François Bucaille. La réunion a permis de riches échanges sur la situation du département.

FPT, Framatome, Safran... Quel que soit le secteur industriel, les résultats électoraux des récents scrutins le montrent : notre organisation continue de progresser et de gagner la confiance des salariés. Présentant le rapport d'activité du bureau de l'USM, Patrick Martin n'a pas caché que sur le plan économique, la situation était plus contrastée. Si certaines structures tirent leur épingle du jeu, d'autres connaissent des baisses de commandes et parfois du chômage partiel, et il faut toute la détermination des métallos FO pour les défendre et sauvegarder leurs emplois. A cet égard, la réunion a montré le dynamisme de FO dans le département, avec des métallos venus en nombre et une équipe plus que motivée pour poursuivre le développement syndical.

Le sujet a d'ailleurs été approfondi par Gérard Ciannarella et Laurent Smolnik, qui ont respectivement évoqué l'outil de développement syndical indispensable qu'est la formation fédérale, et le renforcement du poids de FO chez les cadres, population toujours plus importante, au sein de laquelle FO est bien implantée mais doit amplifier ses ef-



forts. Eric Keller est ensuite revenu sur la situation économique et sociale dans notre pays dans son intervention. François Bucaille a prolongé le propos et a conclu sur la réponse qu'entend y apporter notre Confédération au travers de la journée de mobilisation du 19 mars.

## L'index d'égalité professionnelle

**La loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel avait annoncé l'objectif de supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes au moins dans les entreprises d'au moins 50 salariés. Le décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 (publié au Journal Officiel du 9 janvier) vient concrétiser cet objectif en créant l'obligation pour les entreprises de publier un index d'égalité femmes-hommes.**

### Dans quel délai ?

L'obligation de publication de l'index s'applique progressivement aux entreprises en fonction de leurs effectifs. La date

### A quelles entreprises s'applique-t-il ?

Cet index doit être publié par toutes les entreprises d'au moins 50 salariés.

### Qu'est ce que c'est ?

Chaque année, les entreprises doivent calculer un index de l'égalité femmes-hommes et en publier le résultat. Le calcul est basé sur des indicateurs : écart de rémunération de base et variable et primes individuelles ; écart de répartition des augmentations individuelles ; pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité ; nombre de femmes et d'hommes dans les 10 plus hautes rémunérations. Un 5<sup>ème</sup> indicateur s'ajoute pour les entreprises de plus de 250 salariés : l'écart de répartition des promotions.

Un nombre de points est attribué à chaque indicateur pour un total de 100 points. L'objectif de l'entreprise est d'obtenir un index d'au moins 75/100.

### Comment est-il calculé ?

Les indicateurs ont une valeur différente selon que l'entreprise compte entre **50 et 250 salariés** ou **plus de 250 salariés** : écart de rémunération de base et variable et primes individuelles : 40 / 40 ; écart de répartition des augmentations individuelles : 35 / 20 ; pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité : 15 / 15 ; nombre de femmes et

d'hommes dans les 10 plus hautes rémunérations : 10 / 15 ; l'écart de répartition des promotions : 10.

Pour aider les entreprises à calculer leur index des inégalités salariales, une notice pédagogique et des tableaux de calcul seront publiés par le ministère du Travail. Pour les entreprises de moins de 250 salariés, la DIRECCTE désignera un référent chargé de les accompagner pour le calcul des indicateurs et le cas échéant et pour la mise en œuvre de mesures correctives.

### Est-il possible que certains indicateurs soient incalculables ?

C'est effectivement possible dans certains cas, comme par exemple lorsqu'une entreprise compte très peu d'hommes ou très peu de femmes. Dans ce cas il faut d'abord calculer les indicateurs qui peuvent l'être. Si la somme des indicateurs calculables est supérieure à 75, alors vous devez ramener votre note sur 100. Sinon, l'entreprise n'est pas tenue de publier l'index. Les indicateurs qui auront été calculés devront malgré tout être tenus à la disposition du CSE et télétransmis au ministère du travail.

### Comment l'index doit-il être publié ?

L'index de l'entreprise doit être publié chaque année sur son site internet.

butoir est donc différente en fonction des cas : avant le 1<sup>er</sup> mars 2019 pour les entreprises d'au moins 1 000 salariés, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour les entreprises de 250 à 1 000 salariés, et jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2020 pour les entreprises de 50 à 250 salariés.

### Que se passe-t-il si l'index est inférieur à 75/100 ?

Si l'index obtenu est inférieur à 75/100, les entreprises auront 3 ans pour se mettre en conformité à compter des dates butoir citées ci-dessus.

### Quelles sont les sanctions applicables en cas de non respect de ces obligations ?

Si cette obligation n'est pas respectée, l'employeur encourt une pénalité prévue à l'article L. 2242-8 du code du travail d'un montant maximum de 1% de la masse salariale de l'entreprise. Il est tout d'abord mis en demeure de remédier à la situation dans un délai de 6 mois. Passé ce délai, la DIRECCTE décide s'il y a lieu d'appliquer la pénalité et en fixe le taux en tenant compte des motifs de défaillance dont l'employeur a justifié, des mesures prises par l'entreprise en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la bonne foi de l'employeur. Au titre des motifs de défaillance, sont pris en compte pour diminuer le taux tous motifs indépendants de la volonté de l'employeur susceptibles de justifier le non-respect de l'obligation, et notamment :

- La survenance de difficultés économiques de l'entreprise ;
- Les restructurations ou fusions en cours ;
- L'existence d'une procédure collective en cours ;
- Le franchissement du seuil d'effectifs d'au moins 50 salariés au cours des douze mois précédant celui de l'envoi de la mise en demeure.

Pour plus d'informations, vous pouvez également vous reporter à La voix du métallurgiste n°551 (février 2019).

	50 à 250	+ de 250
Ecart de rémunération de base et variable et primes individuelles	40	40
Ecart de répartition des augmentations individuelles	35	20
Pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité	15	15
Nombre de femmes et d'hommes dans les 10 plus hautes rémunérations	10	15
Ecart de répartition des promotions	-	10

## Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Solution du n° 584

1	5	2	9	8	3	6	7	4
4	6	3	2	7	5	8	1	9
7	9	8	1	6	4	3	5	2
8	1	5	6	4	2	9	3	7
9	2	6	5	3	7	4	8	1
3	7	4	8	1	9	5	2	6
6	4	7	3	2	8	1	9	5
5	3	1	7	9	6	2	4	8
2	8	9	4	5	1	7	6	3

### Sudoku

					9	2	6	
6		4			5			
			4				5	
7		6			2	4		
4				3				6
		8	7			1		9
	9			5				
			1			9		8
	6	1	8					

### Le mot du mois : Pension

Il est heureux que les pensions aient été le plus souvent revalorisées dans le passé car le mot, donc la chose, existant depuis 1216 il n'en resterait sinon pas gras. Issu du latin *pensio*, il se rattache à la fois aux verbes « peser » et « payer » (*pendere*), puisqu'il fallait bien alors peser le métal servant à payer.

Si l'actualité le met aujourd'hui en vedette, c'est surtout pour désigner sous cette forme abrégée les *pensions de retraite*, dont on nous dit qu'elles (en tout cas les plus modestes) seront à nouveau indexées sur le coût de la vie. L'expression est attestée depuis 1848, avec la création du *Code des pensions*, qui régit notamment les engagements de l'État vis-à-vis de ses agents, et dont certaines deviendront par la suite des *pensions de réversion*. Dans ce sens d'allocation périodique versée à une personne pour assurer son existence, il en est bien d'autres, comme les *pensions d'invalidité*. Si le terme s'est imposé sous la révolution (et pour cause : les guerres de la période, puis celles de l'empire, ont fait beaucoup de blessés), il connaissait déjà une réalité sous l'ancien régime puisqu'un certain nombre de grands seigneurs, mais aussi d'écrivains et d'artistes, étaient *pensionnés* par le roi.

Comme il faut bien souvent ne compter que sur soi-même, le mot avait acquis dès le XVI<sup>ème</sup> siècle l'autre sens connu, pour celui qui est nourri, et éventuellement logé, mais moyennant un prix convenu : chez un particulier qui le *prend en pension* ou même en *pension de famille*. Certains élèves connaissent aussi la pension tout court, autrement dit le *pensionnat*. Et s'ils se contentent, comme externes, de manger à la cantine, les voilà *demi-pensionnaires*. Du coup, ce sont eux qui paient dans ce cas et la pension (ou demi-pension) désigne alors la somme que leurs parents versent chaque mois à l'établissement. Pension pour pension, il faut toujours quelqu'un pour régler la note.

### Mots croisés n° 585

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C										
D										
E										
F										
G										
H										
I										
J										

Solution du n° 584

B	A	R	R	I	C	A	D	E	S
E	B	O	U	L	E	M	E	N	T
A	S	S	A	I	N	I	E	A	
U	T		I	C	E	B	E	R	G
J	I	G		S	E	G	I		
O	N	D	E	S		F	I	A	
L	E	S	T		S	U	I	V	I
A	N		G	O		N	O	R	
I	T	I	N	E	R	A	I	R	E
S	E	P	U	L	T	U	R	E	S

Horizontalement

A. Ils ont un métier à filer. B. Qualifie le champion d'échecs. C. À eux la croissance et la crise. Note. Cœur de l'ordinateur. D. Monastère de Crète. Dans le 66. E. Pas dit en bref. Pli sûr. Empêche la disparition des espèces. F. La force est avec lui. Vieil étalon. G. Scier aux extrémités. Dans un canevas. Le meilleur est le dernier. H. Geste inconsidéré. Mène à des reliefs. I. S'attaque donc au pouvoir. J. A ôté certaine fonction aux doigts de la main.

Verticalement

1. Résultat d'examen. 2. Piqua une tête. 3. Lui pique plutôt le corps. Après la fracture. 4. Au-delà du delta. Mesure un peu de liquide. 5. En côte. Passe finalement à gauche. Si ce n'est vous. 6. À éviter d'essayer. Prend son envol de mars. 7. Congé pris d'office. Sur la borne. Elle se donna au premier venu. 8. Distingué. Article. Parties des Carpates. 9. Pour qui refuse de se sucrer. 10. Un gars de l'assistance.

# MALAKOFF MÉDÉRIC ET HUMANIS se sont regroupés POUR ENCORE MIEUX VOUS PROTÉGER

## NOS ENGAGEMENTS

**Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance

**Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance

**Vous garantir** des soins de qualité au juste prix

**Être à vos côtés** dans les moments de fragilité

**Vous accompagner** en retraite

**Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

[malakoffmederic-humanis.com](http://malakoffmederic-humanis.com)

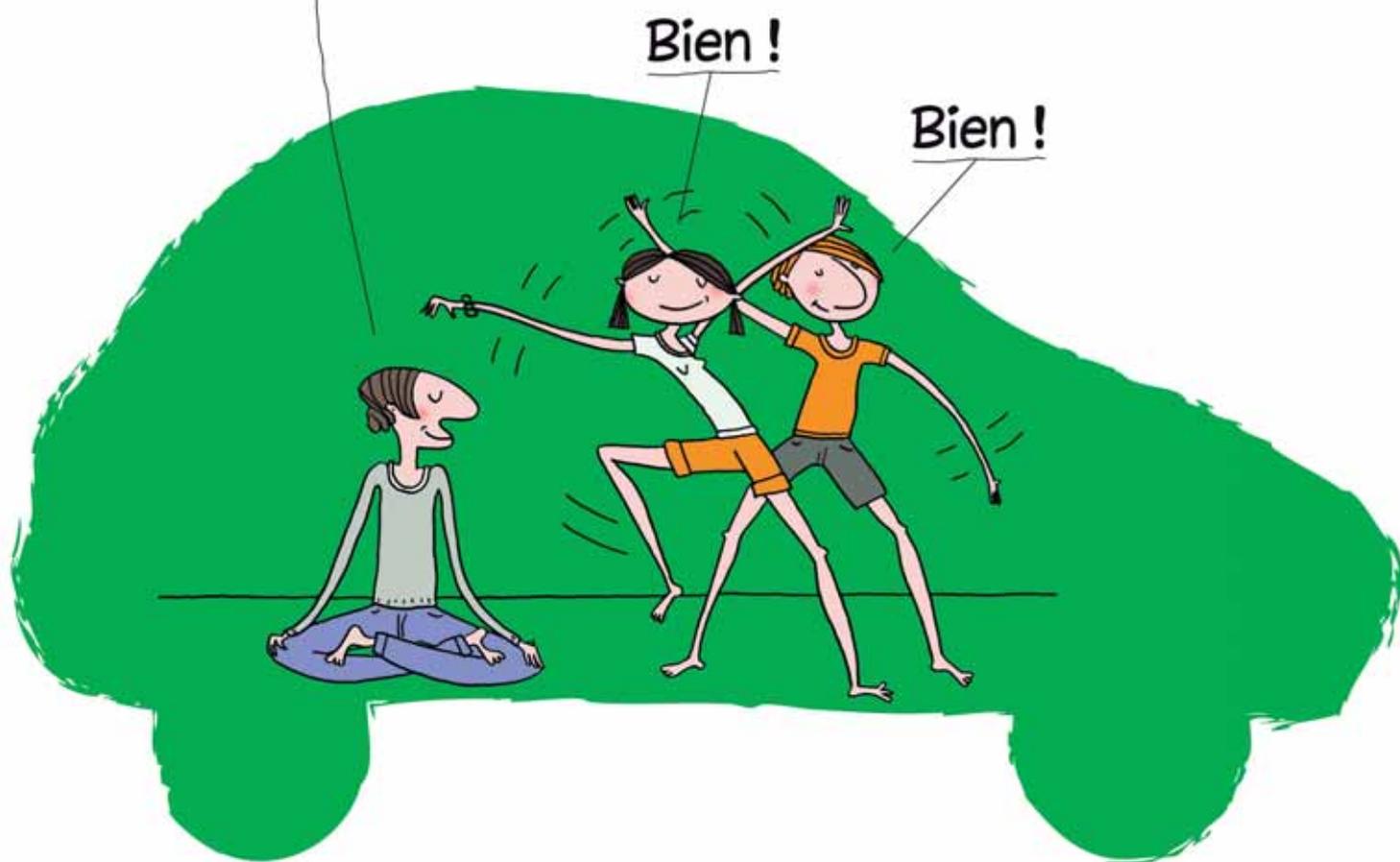


malakoff médéric  
humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

# Qui connaît bien protège bien

Une famille bien protégée,  
c'est une famille en bonne santé.



Carte de tiers payant dématérialisée, application mobile, suivi des remboursements, analyse de devis, IRP AUTO propose à ses clients des services pour maîtriser leurs dépenses de santé et être informés à tout moment. Le Groupe est le seul organisme référencé par la branche des services de l'automobile en matière de protection santé.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site Internet : [www.ird-auto.com](http://www.ird-auto.com)



PRÉVENTION **SANTÉ** PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE | ACTION SOCIALE  
IRP AUTO, LE GROUPE DE PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE